



## ***La lettre de la sénatrice***

*Mercredi 10 décembre 2025  
Lettre d'information bimensuelle n°88*

Madame, Monsieur, Chers (ères) Elus (es)

Le marathon budgétaire démarré le 4 octobre à l'Assemblée Nationale, a imposé un rythme accéléré aux députés et sénateurs.

**Pour qu'elles puissent entrer en vigueur le 1er Janvier 2026, les deux lois de finances de l'Etat et de la Sécurité Sociale doivent être promulguées avant le 31 Décembre 2025.**

Si la procédure venait à échouer, le Premier Ministre qui s'est engagé à ne pas recourir à l'article 49-3 lors de son arrivée à Matignon, dispose de deux possibilités :

- Le recours à une loi spéciale qui autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles, comme cela s'est produit alors que Michel BARNIER était Premier Ministre,
- ou à des ordonnances encore jamais utilisées sous la 5ème République.

Tout cela en naviguant à travers des menaces de censure et les risques éventuels d'une dissolution.

**Mobilisée au Sénat dans le cadre de ces travaux budgétaires, j'ai choisi par cette lettre numérique de mettre à votre disposition un rendu des débats et des divers amendements**

**sur lesquels j'ai travaillé avec mon groupe et dont certains ont été adoptés.**

Hier soir l'Assemblée Nationale a adopté à une très courte majorité le Projet de Loi de la Sécurité Sociale (PLFSS) qui va donc poursuivre la navette parlementaire vers le Sénat. Il sera examiné dès ce mercredi en commission, et en fin de semaine dans l'hémicycle, avant une ultime lecture à l'Assemblée Nationale pour être définitivement voté.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Bien chaleureusement.

**Marie-Claude VARAILLAS**

## SENAT

### **Budget 2026 - partie 1 "recettes": le Sénat adopte une partie recettes amputée de 8 milliards d'euros**

Le Sénat a adopté jeudi 4 décembre la première partie du projet de loi de finances pour 2026, consacrée aux recettes. La majorité sénatoriale a profondément remanié la copie du gouvernement, supprimant près de **8 milliards d'euros de recettes fiscales**. Une orientation qui, pour notre groupe CRCE-K, fait peser un risque grave sur le financement des services publics et creuse encore davantage les inégalités.

Parmi les mesures les plus marquantes adoptées par la majorité sénatoriale :

- **Suppression de la contribution exceptionnelle des grandes entreprises: 4 milliards d'euros en moins**, sans contrepartie ni justification économique.
- **Allègement massif de la taxe sur les holdings : 900 millions d'euros restitués** aux patrimoines les plus concentrés.
- **Transformation de l'IFI en impôt sur la fortune improductive : encore 600 millions d'euros de cadeaux** aux multipropriétaires.
- **Maintien de niches fiscales coûteuses**, dont le crédit d'impôt pour les services à la personne (1,5 milliard), malgré les alertes répétées de la gauche.

Au total, la chambre haute valide un manque à gagner de **7,7 milliards d'euros** sur les recettes, selon la ministre des Comptes publics.

Lors du scrutin, notre groupe CRCE-K a voté **contre** cette première partie du budget. Nous l'avons dit clairement : en refusant toute contribution du capital, des plus grandes fortunes, en refusant obstinément de toucher aux 211 milliards d'aides publiques aux entreprises, la majorité sénatoriale fait le choix de faire payer les Français qui travaillent et les services publics.

## Zoom sur les amendements de mon groupe parlementaire adoptés dans la partie 1:

- Réintroduction de la hausse de taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), pour laquelle les entreprises devraient aussi être mises à contribution en amont ;
- Compensation, pour les Régions, des créations de places de formation pour les infirmières;
- Mon amendement déliant la taxe sur les résidences secondaires (THRS) de la taxe foncière (TFPB), pour lequel la ville de Périgueux m'avait sollicitée ;
- Rejet de l'article 25 relatif aux seuils de franchise de TVA pour les micro-entreprises.
- Réindexation partielle de l'impôt sur le revenu, limitée à la première tranche ;
- Maintien des avantages fiscaux sur les carburants B100 et E85,
- Soutien aux éleveurs : Délai porté à 24 mois pour reconstituer un cheptel.
- Crédit d'impôt bio renforcé : Prorogé jusqu'en 2028, plafond porté à 6 000 €.
- Création d'un crédit d'impôt pour la Mutualisation du matériel agricole (CUMA) ;
- Chambres de Commerce et d'Industrie et Chambres d'agriculture : Maintien du plafond de la taxe affectée au réseau des CCI (TCCI) à 525 M€ (préservation de 3 000 emplois).
- Sport: Augmentation du prélèvement sur les paris sportifs pour financer l'ANS.
- SDIS: Renforcement des moyens financier des SDIS`
- Financer la formation des infirmières : rétablissement de l'engagement de l'État : 215 M€/an jusqu'en 2027.

[Lire la suite](#)

---

## Budget 2026 - partie 1 "recettes" : zoom sur les collectivités territoriales

*Durant les débats sur la partie recettes du PLF 2026, les sénateurs ont voté un certain nombre de mesures visant à réduire l'effort demandé aux collectivités. Ils ont ainsi ramené cette contribution de 4,6 à 2 milliards d'euros, notamment par :*

- **l'allègement du DILICO**, afin de préserver la capacité d'investissement des collectivités ; en l'état, la contribution des départements est réduite de moitié et celle des communes est annulée ;
- le **doublement du fonds de sauvegarde des départements**, porté de 300 à 600 millions d'euros, mesure utile mais insuffisante pour répondre à une crise structurelle accentuée par la perte d'autonomie fiscale et financière des départements.

Ces quelques avancées interviennent après l'expression de colère des élus locaux face à des mesures qui fragilisent déjà leurs budgets, comme l'augmentation des cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ou la diminution du « fonds vert ».

Avec mon groupe, nous regrettons qu'elles soient mises à contribution dans la résorption d'un déficit public dont elles ne sont pas responsables.

**Nous avons déposé de nombreux amendements, malheureusement rejetés par la majorité sénatoriale pour :**

- la contemporanéisation du remboursement du FCTVA ;
- la revalorisation de la DGF du bloc communal ;
- l'indexation intégrale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation prévisionnelle pour 2026 ;
- le rétablissement de la CVAE à son niveau antérieur à la réduction de 50% opérée en 2021 ;
- le relèvement de l'abattement de 20% à 30% sur les bases de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ;
- le relèvement de la taxe sur les friches afin de lutter plus efficacement contre la spéculation foncière et la rétention de terrains constructibles
- la défense des CAUE confrontés à une crise majeure de leur financement

Autant de mesures que nous considérons nécessaires pour préserver les capacités d'action des collectivités locales.



## Budget 2026 – Partie 2 “dépenses” : Point d'étape des débats au Sénat

Le Sénat poursuit l'examen du projet de loi de finances pour 2026. Plusieurs missions budgétaires ont été débattues et amendées, dans un contexte où les contraintes imposées par le gouvernement mènent à des arbitrages instables et souvent préjudiciables aux services publics et aux politiques sociales.

Voici les principaux enseignements de cette semaine de débats :

### **Jeunesse, vie associative et sport : un budget affaibli et des arbitrages contradictoires**

L'examen de la mission confirme un budget sous tension, marqué par des choix contestés.

- Le sport voit ses crédits reculer de 6,5 %, alors qu'un amendement transpartisan visait à investir 50 M€ dans les infrastructures sportives. Le gouvernement refuse de garantir cette hausse sans ponctionner la vie associative.

- Le Sénat a rétabli 40 M€ pour le service civique, permettant d'accueillir environ 130 000 jeunes en 2026, alors que les crédits jeunesse et vie associative baissent de 26 % (-221 M€).

- Faute de levée du gage, cette correction s'est faite au détriment du sport, entraînant une séance confuse et l'annulation de plusieurs amendements.

Le groupe CRCE-K dénonce une méthode illisible et un budget construit sous contrainte plutôt qu'au service des besoins réels.

### **Sécurité : renfort ciblé pour les casernes de gendarmerie**

Le 8 décembre, le Sénat a adopté le budget de la mission « Sécurité ».

- Plusieurs amendements renforcent les moyens pour les casernes de la gendarmerie, répondant en partie aux besoins d'entretien et de modernisation.

- De nombreux sénateurs ont souligné la nécessité de soutenir davantage la flotte de la sécurité civile, point de vigilance après un été marqué par les incendies et des crises climatiques à répétition.

### **Éducation nationale : suppression de 4 000 postes**

[Lire la suite](#)

## Budget 2026 – Mission Écologie et Mobilités durables



*Intervention générale sur la mission "écologie, mobilités et développement durable"*

*Lundi 8 décembre avec mes collègues CRCE-K de la commission Aménagement du territoire, nous avons défendu jusqu'à très tard dans la nuit nos amendements pour la transition écologique, le ferroviaire, la prévention des retraits-gonflements d'argile, le programme "Ponts" et bien d'autres sujets essentiels.*

Malgré nos alertes, le Sénat a confirmé les coupes massives du gouvernement :

- **Fonds Vert divisé par 4** : de 2,5 milliards en 2024 à seulement 650 millions en 2026.
- **Baisse du budget de l'OFB (-26 M€) et ponction de 40 M€ dans sa trésorerie.**
- **-15 M€ pour l'ADEME, -3 M€ pour VNF**, inquiétude majeure pour le Cerema, opérateur essentiel pour accompagner les collectivités locales.

Alors que **62 % des Français sont exposés aux risques climatiques**, l'État affaiblit les outils qui permettent aux collectivités et aux opérateurs publics d'agir. Agir maintenant coûterait pourtant 4 fois moins cher que réparer.

Nous avons réussi à faire adopter 3 amendements mais ils ne compensent pas l'ampleur des reculs :

- **Restauration des 100 M€ du Fonds territorial climat.** Créé à l'initiative du Sénat en 2024, ce fonds est indispensable pour donner aux collectivités les moyens de mener leurs politiques de transition (rénovation des bâtiments, énergies renouvelables, mobilités, renaturation, gestion de l'eau...).
- **Renforcement du fonds Barnier** à hauteur de 220 millions d'euros, pour atteindre 520 millions d'euros
- **Création d'un fonds "érosion côtière"** à hauteur de 20 millions d'euros

Nous n'avons donc pas voté les crédits de cette mission, très loin des besoins pour répondre à l'urgence climatique.

Retrouvez mon intervention générale  
en vidéo

---

## Grippe aviaire : mon courrier à la ministre

*Plusieurs foyers de grippe aviaire ont été identifiés dans notre département à la veille de la période des fêtes de fin d'année, essentielle pour l'économie des éleveurs.*

Face à la détresse des producteurs dont les exploitations sont touchées ou concernées par les mesures de prévention, j'ai écrit à la Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire afin que le Gouvernement compense les pertes économiques causées par cette nouvelle épidémie.

Retrouvez mon courrier ci-dessous :



**Madame Annie GENEVARD**  
**Ministre de l'Agriculture,**  
**de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt**

78, rue de Varenne  
75349 PARIS SP 07

*Périgueux, le 2 décembre 2026*

**MARIE-CLAUDE**  
**VARAILLAS**

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Madame la Ministre,

Depuis plusieurs semaines, la Dordogne est de nouveau confrontée à une épidémie de grippe aviaire. À la suite de la confirmation de plusieurs foyers, l'État a décidé l'abattage des animaux contaminés ainsi que la mise en place de zones réglementées de protection (ZRP) de 3 km et de surveillance (ZRS) de 10 km, au sein desquelles tout mouvement est strictement interdit.

Ces mesures, instaurées pour limiter la propagation du virus, entraînent toutefois des conséquences économiques immédiates et particulièrement lourdes pour les exploitations concernées, ainsi que pour leurs voisins : confinement des animaux, surcoûts d'alimentation, vides sanitaires prolongés pour les exploitations touchées, arrêt quasi total de l'activité, pertes financières majeures.

Les éleveurs, qui ont pourtant respecté scrupuleusement l'ensemble des obligations imposées par l'État (vaccination, protocoles de biosécurité, investissements importants) se retrouvent aujourd'hui dans une situation de grande détresse.

L'annonce récente de votre ministère prévoyant une indemnisation à hauteur de 90 % des pertes liées aux mesures de restriction sanitaire et aux vides sanitaires prolongés pour la campagne 2024-2025, limitée aux pertes constatées avant le 31 juillet 2025, ne répond pas à l'urgence de la situation actuelle. Or, c'est bien sur la période 2025-2026 que les élevages périgourdins subissent aujourd'hui des pertes réelles, massives et immédiates. Les indemnisations portant sur l'année passée sont insuffisantes et laissent les agriculteurs exposés à des conséquences financières graves pour des événements dont ils ne sont pas responsables.

La situation est d'autant plus préoccupante que, à chaque nouveau foyer confirmé, comme récemment à St Amand-de-Verdt, la durée des restrictions (21 à 30 jours) redémarre pour les exploitants concernés. Certains, touchés dès le foyer de Verdt, voient ainsi les délais se prolonger indéfiniment et redoutent, à juste titre, de nouveaux cas qui viendraient encore allonger cette période d'arrêt total.

.../...

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

\*  
mc.varailas@senat.fr - 06 33 36 06 85



Les élevages de canards, les gaveurs et l'ensemble de la filière sont aujourd'hui pratiquement à l'arrêt. Beaucoup d'entre eux ne peuvent plus sortir leurs animaux, d'autres ne peuvent plus en recevoir, et tous subissent une perte de revenu complète. Le président de la chambre d'agriculture, les associations de producteurs et de nombreux éleveurs alertent unanimement sur l'urgence de la situation et réclament des mesures rapides, efficaces et à la hauteur des enjeux.

Parce que les producteurs ont respecté toutes les directives publiques, il est indispensable que la puissance publique prenne en charge l'intégralité des pertes économiques subies. Cela inclut les exploitations touchées directement, mais aussi toutes celles qui, bien que non infectées, sont lourdement impactées par les zones de protection et de surveillance.

Aussi, nous espérons que votre ministère permettra la mise en place immédiate d'un dispositif d'indemnisation garantissant la continuité et la survie des exploitations périgourdines injustement pénalisées par cette crise sanitaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Claude VARAILLAS

---

## **Congrès des maires: accueil des élus de Dordogne**

C'est avec un vrai plaisir que j'ai accueilli, le 20 novembre au Sénat, avec mon collègue Serge Mérillou plus de 140 élu(e)s de Dordogne, venus à Paris au Congrès des maires, ainsi que notre ami et prédécesseur Claude Bérit Débat.

À cette occasion, le président du Sénat, Gérard Larcher, est venu les saluer et présenter les travaux en cours au Sénat.

Ce moment d'échanges privilégié nous a permis cette année encore de partager leurs réalités de terrain et d'entendre leurs préoccupations. Il est d'autant plus précieux qu'il marque une pause dans le marathon des textes budgétaires de fin d'année qui nous mobilisent au Sénat.

Je remercie chaleureusement chacune et chacun pour leur engagement constant au service de nos territoires.



**Dernières propositions de loi et de résolution  
du groupe CRCE-K : [ici](#)**

Marie-Claude Varailles  
Espace Aragon  
1 Pl. du 08 Mai 1945  
24000 Périgueux  
[mc.varailles@senat.fr](mailto:mc.varailles@senat.fr)  
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

